

CHARTRE D'ADHÉSION



Préambule

Le campus des métiers et des qualifications de catégorie « Excellence » est créé pour répondre à un enjeu socio-économique territorial et national particulièrement stratégique. Il participe au développement des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises. Il mobilise et fait valoir à cette fin une véritable capacité de recherche et d'innovation. Il est vecteur de transformation de la voie professionnelle et des lycées qui la portent.

Le campus « Excellence » est incarné physiquement dans un lieu de vie et d'échanges. Fédérateur et de renommée internationale, il attire les talents européens et offre des conditions de formation exemplaires grâce aux partenariats avec les régions et les acteurs économiques. Il contribue à la constitution de réseaux thématiques nationaux. La qualité de l'offre du campus est mesurée dans le cadre d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe.

Le Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence « Aéronautique » des Pays de la Loire et Bretagne a été labellisé en février 2020 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. **Le lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire** est l'établissement support de ce campus. Porté par la région des Pays-de-la-Loire et le Rectorat, soutenu par Nantes Métropole, les branches professionnelles de l'Industrie (UIMM) et des entreprises, ce campus a pour vocation de renforcer les liens entre le monde de la formation et celui de l'économie.

Article 1 : Les objectifs du Campus

Dans le cadre du co-pilotage Rectorat/Région, les objectifs ont été recentrés, afin de mieux répondre aux attentes des acteurs du territoire :

- Renforcer l'attractivité des métiers et des formations
- Analyser les besoins en compétences des entreprises et ajuster l'offre de formation à ces besoins
- Créer des synergies entre les établissements, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, et entre les différentes modalités de formation
- Accompagner les jeunes diplômés dans l'emploi
- Innover sur le plan pédagogique
- Développer toute action contribuant à développer le sentiment d'appartenance au campus et à créer une identité commune

Article 2 : La gouvernance du Campus

Le mode de gouvernance est fondé sur :

- **Une Assemblée Générale annuelle** regroupant tous les adhérents du Campus.
Le président du Campus, représentant des entreprises du secteur dans cette région, est élu lors de l'assemblée pour un mandat initial de deux ans, suivi d'une possible reconduction confirmée lors de la prochaine assemblée générale.
- **Un Comité d'Orientations Stratégiques** se réunit 3 fois par an. Il valide le programme pluriannuel d'actions et veille à sa réalisation.

Le COS ne délibère valablement que lorsque le quorum est atteint. Le quorum est atteint lorsque le nombre de structures représentées est supérieur ou égal à la moitié des structures membres du COS.

Composition du COS, comité d'orientations stratégiques

PRESIDENCE	Un représentant du monde professionnel (organisations professionnelles ou entreprises) Depuis 2024 : Laurie DOUAUD, Vice-Présidente du Groupe NSE, Directrice générale de NSE Anjou	
MEMBRES	STRUCTURES	MEMBRES
	1. Lycée Aristide Briand 44 St-Nazaire	Le proviseur, le secrétaire général, le DDFPT
	2. Université Nantes, IUT St-Nazaire	Le directeur IUT St-Nazaire
	3. Conseil régional Pays de la Loire	La cheffe Analyse Prospective Formation Emploi La cheffe de projet Partenariats sectoriels, Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage
	4. UIMM 44	La secrétaire générale adjointe
	5. Airbus Atlantic	Le directeur Airbus Atlantic Nantes Le délégué régional Airbus Atlantic
	6. Rectorat Nantes	La référente académique des campus L'inspecteur pédagogique encadrant la filière sur l'académie
	7. La Carène	La responsable de service emploi insertion formation La vice-présidente de l'agglomération ou son représentant
	8. Nantes Métropole	La responsable du service Emploi & Insertion
	9. Campus Aéronautique	La directrice opérationnelle Le coordonnateur pédagogique
	10. CESI	La directrice du Campus St-Nazaire
	11. Université Nantes, IUT Nantes	L'adjoint à la direction IUT Nantes
AUTRES EXPERTS / MEMBRES	Tout autre expert, industriel associé en cas de besoin ou nouveau membre adhérent	

Les établissements d'enseignements supérieurs

- Université de Nantes (dont IUT et POLYTECH)
- ICAM de Nantes
- CESI de Saint-Nazaire
- ECAM de Rennes
- École Nationale Supérieure des Arts et Métiers Angers (ENSAM)
- ESTACA – Campus Ouest Laval
- Lycées publics et privés sous contrat de l'académie

Les acteurs économiques

- Entreprises : Airbus Atlantic, DAHER, GESTAL, RABAS, SABENA, SE-AVIATION, SAPRENA, IDEA, SPIRIT, Loiretech...
- Branches professionnelles : UIMM
- Groupement d'entreprises : PASCA
- Groupement d'intérêts : GIFAS

Les lycées publics et privés sous contrat de l'académie

Établissements répartis sur les 2 régions : 11 lycées

Acteurs institutionnels

- Région Pays-de-la-Loire
- Rectorat de l'Académie de Nantes
- La CARENE Saint-Nazaire
- Nantes Métropole
- DREETS
- DRARI
- OPCO 2I
- CARIF-OREF Pays-de-la-Loire
- Pôle Emploi

Autres organismes de formation

- Réseau des GRETA CFA Pays de la Loire
- Réseau des AFPA Pays de la Loire
- CNAM Pays de la Loire
- Fab'Academy du pôle formation IUMM

Les Centres de Formation par Apprentissage

- CFA inter-Universités
- Réseau des CFA
- Réseau des CFA de l'Éducation nationale
- Fab'Academy du pôle formation IUMM
- ITII Pays de la Loire

Laboratoires de recherche et de transfert de technologie, Associations

- IRT Jules Verne
- CLARTE

Article 4 : Les moyens du campus

Le **financement** du Campus provient de plusieurs sources :

- **Une cotisation annuelle** fonction de la typologie des partenaires :
 - **350 €** pour les entreprises et les centres de formation, les laboratoires de recherches et de transferts technologiques, les associations.
Avec un tarif préférentiel : 250 €/ campus pour l'adhésion à 2 campus ; 200€/campus pour l'adhésion à 3 campus ou plus.
- Un fléchage de **taxe d'apprentissage libre « hors quota » dédiée au campus** via l'établissement public local d'enseignement (EPL) support du campus via la [plateforme SOLTéA](#),
- Une contribution volontaire des partenaires et des collectivités **sur des actions ou projets spécifiques**,
- Des financements externes, de type **appels à projets (PIA)** auxquels le Campus peut répondre,
- Une **contribution annuelle** du Conseil Régional pour financer l'action phare,
- Un **poste de directeur opérationnel** financé par l'académie de Nantes, soit :
 - Un ETP annuel de directeur opérationnel dédié au campus,
 - Un ½ ETP annuel d'un coordinateur pédagogique dédié au campus,
 - La mise à disposition des moyens logistiques par l'établissement support (bureau, salle de réunion, équipements informatiques, téléphone...).
- D'un **PIA du Programme d'Investissements d'Avenir** sur 5 ans -2021 à 2026- de 2.4 M (financement d'actions fléchées)

[Article 5 : La gestion du campus](#)

Le Campus Aéronautique est porté par le lycée Aristide Briand. L'ordonnateur du Lycée Aristide Briand élabore le budget et assure sa gestion selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques.

Le conseil d'administration de l'EPLE support vote la ligne budgétaire « campus » dans son budget. Le comptable de l'EPLE support encaisse les recettes et exécute les dépenses après décision de l'ordonnateur. La comptabilité du campus est garante du droit public, conformément aux dispositions du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 relatives à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement.

[Article 6 : L'engagement au campus](#)

Les candidats à l'adhésion au campus prennent contact avec le directeur du campus pour se présenter respectivement avant toute demande d'adhésion.

Les adhérents, nouveaux ou en renouvellement, signent le bulletin d'adhésion au campus et règlent leur cotisation annuelle selon les règles énoncées à l'article 4.

En adhérant au Campus, ils s'engagent à participer au sein du Campus aux réflexions, travaux et projets communs autour des problématiques et objectifs cités à l'article 1.

Les partenaires peuvent entrer ou sortir du campus. La contractualisation se fera à chaque assemblée générale.

Adhérer au Campus c'est :

- Intégrer un vaste réseau d'acteurs de la filière
- Agir au service de la filière sur le territoire ligérien
- Participer à l'assemblée générale et bénéficier d'une voix délibérative
- Prendre part aux décisions opérationnelles via les commissions de travail.

[Article 7 : Bilan et évaluation](#)

Le Campus présente un bilan de ses actions à l'occasion de l'assemblée générale annuelle.

Le Campus et son programme d'actions font l'objet d'une évaluation tous les 5 ans, réalisée par les ministères concernés, dans le cadre du renouvellement de son label.

Date / /

Signature d'engagement de l'adhérent